### Conseil départemental de la Somme



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Budget participatif du Département : les Samariens appelés à voter pour leurs projets préférés jusqu'au 23 avril 2023

Amiens, le lundi 6 mars 2023

Suite au succès de la première édition, le Département a relancé son budget participatif 2022-2023, doté à nouveau d'une enveloppe d'un million d'euros. Pas moins de 145 projets ont été déposées par les Samariens entre le 14 septembre et le 21 novembre 2022, preuve que les habitants de la Somme se sont appropriés cette forme de démocratie participative. Après l'analyse de leur recevabilité par les services du Département, 65 projets ont été sélectionnés. A partir d'aujourd'hui, et jusqu'au dimanche 23 avril 2023, le Budget participatif entre dans une nouvelle phase, décisive, celle du vote par les Samariens.

### 65 projets soumis au vote

Le Budget participatif est un exercice de participation citoyenne qui permet aux Samariens de proposer des projets d'intérêt général. Les projets qui répondent aux conditions de participation sont soumis au vote des habitants de la Somme.

Ceux qui réunissent le plus de voix seront financés par le Département et mis en œuvre par les porteurs de projets. Le 1<sup>er</sup> Budget participatif du Conseil départemental (le 1<sup>er</sup> Département des Hauts-de-France à avoir mis en place un tel dispositif) a remporté un réel succès avec 180 projets déposés, 131 soumis au vote, plus de 9 000 votants pour 64 projets lauréats.



Cette seconde édition doit permettre de favoriser la réussite et l'épanouissement des jeunes âgés de 10 à 16 ans, dans leur vie quotidienne avec une attention toute particulière aux projets d'inclusion des jeunes en situation de handicap.

Pour voter, les habitants de la Somme sont invités à se rendre sur la plateforme en ligne dédiée, se créer un compte et choisir leurs 3 projets préférés parmi ceux retenus durant la phase d'analyse avant le dimanche 23 avril prochain.

Lien vers la plateforme de vote en ligne :

>>> https://jeparticipe.somme.fr



### Des ressources pour aider les porteurs de projet

En parallèle, la campagne de vote est menée par les porteurs de projet, avec leurs moyens propres et sous leur responsabilité. Le Département met à leur disposition un kit de communication envoyé par mail aux porteurs de projet, également téléchargeable sur la plateforme numérique. Celui-ci comprend notamment un guide d'aide pour communiquer sur leur projet, une affiche personnalisable et des visuels pour les réseaux sociaux.

Le nombre de votes pour chaque projet sera affiché en temps réel, tout au long de la phase de vote sur la plateforme en ligne.

Les lauréats seront désignés en mai-juin, après le vote de l'Assemblée départementale.

Pour Stéphane Haussoulier, président du Conseil départemental de la Somme, « avec une enveloppe reconduite d'un million d'euros, cette édition 2022-2023 va permettre une nouvelle fois de favoriser la mise en œuvre de projets d'intérêt général contribuant à la réussite et à l'épanouissement des jeunes âgés de 10 à 16 ans. En cohérence avec la priorité de ce mandat, une attention particulière sera portée aux projets visant une meilleure inclusion des jeunes en situation de handicap. Avec ma collègue Isabelle de Waziers, Vice-présidente en charge de cette démarche innovante de participation citoyenne, nous invitons tous les Samariens à prendre part à la sélection des projets qu'ils souhaitent voir mis en œuvre. À vos votes ! »

